

ACCOMPAGNEZ LE FOURNEAU DANS LE CADRE DU MÉCÉNAT CULTUREL !

RAPPEL :

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour adresser vos dons 2009 en soutien aux projets du Centre National des Arts de la Rue le Fourneau. Les dons adressés avant cette date seront à inscrire sur votre déclaration d'impôts 2009.



Bonjour bonsoir,

En devenant Mécène 2009, vous participez moralement et financièrement à la mise en œuvre annuelle de plus de 200 rendez-vous de Théâtre de rue, vous appuyez l'engagement de toute une équipe pour le développement de la présence des artistes au contact direct des habitants.

Conformément à la loi du 1er août 2003 relative au mécénat culturel, les dons adressés au Fourneau, association reconnue d'intérêt général, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don.

Coupon et chèque à renvoyer au
Centre National des Arts de la Rue, le Fourneau – 11 quai de la douane – 29200 Brest
Information : 02 98 46 19 46 – www.lefourneau.com/mecenat

COUPON MÉCÉNAT 2009

[www.leFourneau.com](http://www.lefourneau.com)
Centre National des Arts de la Rue
Bretagne

Oui, je soutiens le Centre National des Arts de la Rue, le Fourneau

NOM

PRENOM

et je fais un don de

30€ (dépense réelle **10,20€**)

100€ (dépense réelle **33€**)

60€ (dépense réelle **20,40€**)

autre montant :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : EMAIL :

A la réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus 2009.

Je souhaite m'abonner au **Dismoitout**,
la newsletter du Fourneau